

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1807

présenté par
M. Dirx et M. Rebeyrotte

TITRE

Après le mot :

« représentative »,

insérer le mot :

« décentralisée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par l'intermédiaire de cette loi constitutionnelle, le constituant s'inscrit dans une nouvelle étape de la décentralisation en élargissant notamment les possibilités d'expérimentation pour les collectivités territoriales.

Dès lors, le présent amendement a pour objet de faire davantage correspondre le titre du projet de loi constitutionnelle aux mesures contenues dans celui-ci.